



FEUILLE DE ROUTE SECTORIELLE

STRATEGIE 3R

1. Contexte

À la suite de la publication en 2019 de la Directive européenne relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique à usage unique sur l'environnement (dite Directive SUP), et avec la promulgation en 2020 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (dite loi AGECE), la France a souhaité se fixer des objectifs ambitieux sur la suppression des plastiques à usage unique.

Elle a ainsi adopté dans le cadre de la loi AGECE, la trajectoire 3R qui vise comme d'autres dispositions à réduire les emballages plastiques à usage unique, avec deux constats : une présence prépondérante du plastique dans les emballages, dû à ses propriétés techniques, et un taux de recyclage de ces plastiques encore faible.

A. La trajectoire 3R

Elle définit, autour d'une ambition forte d'atteindre **la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040**, des objectifs pour la période 2021-2025 inscrits dans un décret appelé « décret 3R » :

- **Viser 20 % de réduction des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025**, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;
- **Tendre vers une réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique inutiles d'ici fin 2025 ;**
- **Tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025** et, pour y parvenir, un objectif que tous les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché disposent d'ici le 1er janvier 2025 d'une filière de recyclage opérationnelle.

B. La stratégie 3R

Dans le prolongement du décret, la stratégie 3R définit les moyens pour atteindre ces objectifs. Le Ministère de la Transition Ecologique a publié en avril 2022 un rapport sur la Stratégie 3R. Ce rapport s'appuie sur 3 volets :

- **Le volet 1, consacré à une synthèse des enjeux environnementaux**, économiques et sociaux associés aux emballages en plastique à usage unique, une description des outils réglementaires, dispositifs d'accompagnement, et initiatives existantes, ainsi qu'une introduction des éléments de cadrage et de définitions clefs.
- **Le volet 2, effectuant un état des lieux synthétique de la mise en marché d'emballages en plastique à usage unique**, décrivant les alternatives contribuant aux objectifs du décret et leurs principaux enjeux de déploiement, proposant des potentiels de trajectoires 2025 et des perspectives 2040 déclinées par secteur, et abordant un certain nombre de sujets spécifiques tels que l'évaluation des impacts environnementaux des alternatives, les besoins d'investissement, et l'articulation des objectifs 2025 et de l'ambition 2040.
- **Le volet 3, proposant un plan d'actions, de portée générale et sectorielle**, permettant l'atteinte des objectifs 2025 et la perspective 2040.

Pour la rédaction de ce rapport, le Ministère de la Transition Ecologique a souhaité une consultation large des différents acteurs concernés avec un objectif de s'inscrire dans une mise en œuvre réaliste de la stratégie.

Cette stratégie aborde prioritairement les moyens à mettre en œuvre pour arriver aux objectifs de 2025, et en parallèle définit les axes de travail pour l'atteinte de l'objectif unique à 2040.

C. Les 3 alternatives : réduction, recyclage, réemploi

Pour chaque thématique, la stratégie 3R apporte des éléments de compréhension et de cadrage de chacune des alternatives.

- **Réduction** : réduire pour éviter les emballages « superflus » avec un objectif de supprimer à 2025 tous les emballages inutiles ;
- **Réemploi** : réutilisation des emballages pour lequel 3 axes ont été identifiés, à savoir le réemploi par le professionnel, le vrac et la recharge ;

Même s'il n'est pas inscrit d'objectif précis sur le sujet, ces 2 premières thématiques s'accompagnent également d'un objectif sous-jacent de substitution des plastiques par d'autres matériaux.

- **Recyclage** : amélioration de la recyclabilité, développement des filières de recyclage et incorporation de matière recyclée.

Sur la base de ces 3 thématiques, et compte tenu des enjeux et des niveaux de maturité sur ces sujets des différentes filières (alimentaires ou non), le Ministère de la Transition Ecologique a souhaité aborder la Stratégie 3R avec une vision sectorielle.

Chaque secteur professionnel est donc invité à définir une feuille sectorielle individuelle pour atteindre collectivement les objectifs affichés, en fonction de son potentiel d'action sur les différents sujets. De plus, dans un objectif annoncé de concertation, le Ministère de la Transition Ecologique souhaite s'appuyer sur les organisations professionnelles référentes afin d'assurer la mise en place la plus opérationnelle des feuilles de route.

A noter, enfin, qu'en transversal, il est également pointé le besoin d'harmonisation des règles du jeu (normes, loi, éléments d'interprétations et de cadrage), notamment au niveau européen.

D. La filière Fruits & Légumes Frais

Sur l'Axe 9, des objectifs ont ainsi été fixés par filière en identifiant le potentiel « 3R » de chacune d'entre elles.

Pour les Fruits & Légumes, les potentiels identifiés sont les suivants :

Secteur	Potentiel de réduction (dont substitution, mais hors réemploi)	Potentiel de réemploi (réemploi par producteur, vrac, recharge)	Potentiel de recyclabilité
Fruits et légumes	>80 %	5 à 10 %	100%
4ème Gamme	20 à 25 %	5 à 10 %	100 %

La Stratégie 3R identifie clairement les organisations professionnelles comme les acteurs clés de la mise en place de feuilles de route sectorielles pour atteindre les objectifs fixés.

2. Réponse d'INTERFEL à la feuille de route sectorielle « Fruits & Légumes Frais »

En lien avec les dispositions réglementaires spécifiques pour les Fruits & Légumes Frais, Interfel a identifié de travailler dans le cadre de la stratégie 3R prioritairement sur les 3 axes suivants :

- **Accompagner la réduction des plastiques en lien avec le cadre réglementaire spécifique applicable aux Fruits & Légumes Frais ;**
- **Initier les travaux et accompagner la filière dans le réemploi ;**
- **Identifier les filières de recyclage pour les solutions explorées.**

En parallèle, comme identifié dans la stratégie 3R, **Interfel souscrit pleinement à la nécessité de travailler dans un cadre réglementaire européen harmonisé afin de concourir à une concurrence loyale.**

3. Diagnostic Sectoriel

Pour mémoire, Interfel a participé aux travaux permettant d'établir les fiches sectorielles consignées dans l'annexe de la Stratégie 3R publiée en avril 2022.

*Premier document de travail
À décliner et à approfondir dans le cadre
des feuilles de route sectorielles*

FRUITS ET LÉGUMES – 1. DONNEES SECTORIELLES

Tendances et spécificités marché

Les fruits et légumes font l'objet de dispositions réglementaires spécifiques visant à supprimer les emballages plastiques à usage unique dès 2022.

La suppression de l'emballage pose ainsi la question de la communication hors emballage (provenance des aliments, distinction agriculture biologique, etc.) mais aussi celle de la traçabilité.

Après des années de baisse de consommation des fruits et légumes, on assiste à une végétalisation des repas et notamment chez les jeunes adultes (particulièrement sensibles aux questions de santé et d'environnement). Tendances à nuancer pour l'année 2022.

Cependant, des disparités au sein du territoire existent et se sont amplifiées durant ces 10 dernières années. La consommation de fruits et légumes est bien inférieure dans les régions de la moitié nord. Cette disparité régionale peut s'expliquer par les zones de productions de fruits, bien plus nombreuses dans le sud de la France que le nord, mais aussi par l'héritage culturel et économique de chacune des régions.

Fonctionnalités de l'emballage ménager

- Barrière à l'oxygène
- Barrière au gaz
- Barrière à l'humidité (certains produits sont mis sous emballage directement depuis le champ)
- Conservation des produits fragiles
- Calage et protection
- Regroupement
- Transparence
- Empêchement de verdissement de certains produits
- Information (traçabilité SIQO et cahiers de charges spécifiques)

Canaux de distribution

- Grande distribution dont réseau multi frais 75%
- Marché 11%
- Primeur 7%
- Vente directe
- RHD

Cadre réglementaire spécifique / Engagement(s) volontaire(s)

Décret n° 2021-1318 : Obligation de présentation à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans conditionnement composé pour tout ou partie de matière plastique. Sont exemptés :
→ Jusqu'au **30 juin 2023** : Tomates, oignons, navets, haricots verts, raisins, pêches, nectarines, abricots, etc.
→ Jusqu'au **31 décembre 2024** : Endives, asperges, brocolis, champignons, pommes de terre, carottes, salades, mâches épinards, cerises, etc.
→ Jusqu'au **30 juin 2026** : Les fruits mûrs à point – vendus au consommateur final à pleine maturité ainsi que les graines germées, framboises, fraises, fruits rouges et fruits des bois, etc.

Loi AGEC

> 2022 : Interdiction du conditionnement en plastique pour la vente de fruits et légumes frais non transformés (sauf lot de plus de 1,5 Kg et exceptions)
> Interdiction des étiquettes non compostables domestiquement

19

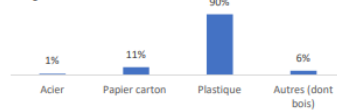
Emballages ménagers ET industriels et commerciaux hors logistique : typologies, matériaux et ventilation

A. Principales typologies d'emballages ménagers :

- Sachet PE
- Barquette PP ou PET
- Filet PP
- Cagette en papier carton

B. Principales typologies d'emballages industriels et commerciaux :

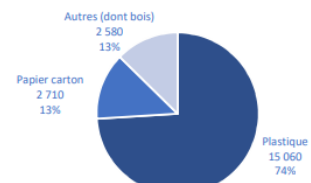
- Cagette



A.1. PRÉSENCE DE CHAQUE MATÉRIAU DANS LES UVC D'EMBALLAGES MÉNAGERS (EN NOMBRE) (POURCENTAGES NON SOMMABLES)

Au total, ce sont 21 330 tonnes de plastique qui sont utilisées dans les emballages ménagers ET industriels et commerciaux hors logistique

En particulier, pour les emballages ménagers, nous avons la ventilation matériaux suivante :



A.2. VENTILATION DES MATÉRIAUX D'EMBALLAGES MÉNAGERS (EN TONNAGE)

Point d'attention: les données de tonnages et UVC comprennent les fruits et légumes et la 4^{ème} gamme

FRUITS ET LÉGUMES – 2. POTENTIELS PROSPECTIFS 3R

Potentiel de réduction > 80 %

RÉDUCTION ABSOLUE

> Suppression des éventuels emballages inutiles restant

RÉDUCTION PAR SUBSTITUTION

> Substitution par des solutions alternatives en fibre cellulosique (point d'attention à porter sur les revêtements utilisés pour fonctionnaliser la fibre mais aussi sur la disponibilité et le coût des matériaux).

> Des alternatives en bois sont également développées mais ces dernières ne sont pas recyclables (pas de filière de recyclage opérationnelle à date – une étude est en cours afin d'identifier la meilleure valorisation du bois : valorisation énergétique voire organique à arbitrer)

NB : Les nouvelles réglementations interdisant le plastique à usage unique permettent à des solutions à base de viscose, lyocell ou encore d'acétate de cellulose de se développer. Or ces matériaux ne sont pas recyclables et pourraient ne pas présenter de bénéfices environnementaux

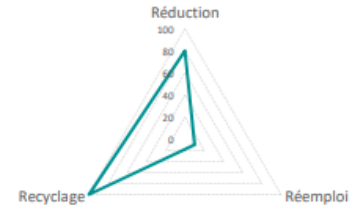
Potentiel de réemploi* 5 - 10 %

Aujourd'hui, déjà 65% des produits sont vendus en vrac.

> Continuer à développer le vrac pour les produits ne nécessitant pas un emballage (propriétés barrières, conservation, etc.)

- Vrac
- Réemploi des emballages industriels et commerciaux

Synthèse de vos potentiels 3R



Recyclabilité / Recyclage 100 %

Pour les produits soumis Décret n° 2021-1918

EMBALLAGE RECYCLABLE

> Une grande partie des emballages de ce secteur sont d'ores et déjà recyclables.

EMBALLAGE RECYCLÉ OPÉRATIONNELLEMENT

Taux de recyclage : sachet PP 0% / barquette PET 16%

> Augmenter le taux de collecte

> Adopter les recommandations d'éco conception du COTREP pour les produits sous dérogation

Réincorporation de matière recyclée 0 - 10 %

Pour les produits soumis Décret n° 2021-1918

> Potentiel limité

L'intégration de matière recyclée est seulement possible dans les barquettes PET

De plus, le contexte réglementaire propre à la filière limite l'utilisation d'emballages plastiques, qu'ils intègrent de la matière recyclée ou non.

BESOINS

> Accessibilité de la ressource : gisement, prix et maintien de la qualité (proportion de qualité non alimentaire dans les gisements)

> Sécurisation de l'approvisionnement par rapport à d'autres secteurs

Perspective 2040

* Le potentiel indiqué concerne les emballages en plastique à usage unique ménagers ET industriels et commerciaux

Et également sur la 4^{ème} gamme :

4ÈME GAMME – 1. DONNEES SECTORIELLES

Tendances et spécificités marché

La catégorie des salades 4^{ème} gamme (4G) connaît une évolution depuis ces dernières années : diversification des types traditionnels, apparition de nouveaux segments (jeunes pousses, épinards, ...)

Le marché de la 4^{ème} gamme est globalement en décroissance depuis fin 2019 (-3,8% en volume), en partie due à une moindre consommation de la salade verte, segment historique de la catégorie (2020).

Cependant, les aliments de 4^{ème} gamme sont en hausse de + 10 % en restauration hors foyer via la restauration rapide (2018).

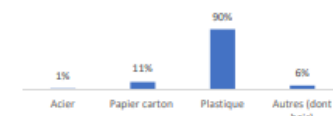
Emballages ménagers ET industriels et commerciaux hors logistique : typologies, matériaux et ventilation

A. Principales typologies d'emballages ménagers :

- Sachet PE PP
- Barquette PET

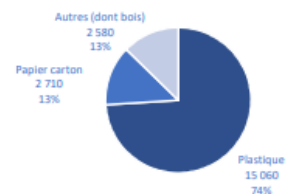
B. Principales typologies d'emballages industriels et commerciaux :

- Boîte carton
- Palette et film de palettisation



A.1. PRÉSENCE DE CHAQUE MATÉRIAU DANS LES UVC D'EMBALLAGES MÉNAGERS (EN NOMBRE) (POURCENTAGES NON SOMMABLES)

Point d'attention: les données de tonnage et UVC portent sur les fruits et légumes ET la 4^{ème} gamme sans distinction possible



A.2. VENTILATION DES MATÉRIEAUX D'EMBALLAGES MÉNAGERS (EN TONNAGE)

Functionalité de l'emballage ménager

- Barrière à l'humidité
- Barrière aux gaz (dont oxygène)
- Emballage respirant

Canaux de distribution

- Grande distribution
- Distribution spécialisée
- Restauration :
 - Restauration collective 44%
 - Restauration commerciale 66%

Cadre réglementaire spécifique / Engagement(s) volontaire(s)

Aucune réglementation spécifique identifiée par les acteurs

4ÈME GAMME – 2. POTENTIELS PROSPECTIFS 3R

Potentiel de réduction 20 – 25 %

RÉDUCTION PAR SUBSTITUTION

> Substitution par des solutions alternatives en fibre cellulosique compatibles avec un conditionnement en atmosphère modifiée : papier carton, cellulose moulée (barquette).
Point d'attention à avoir sur les capacités de production de la cellulose moulée et l'acceptation consommateur (perte de transparence)

Selon l'âge du parc machine, des adaptations peuvent permettre la substitution papier. À noter que les cadences peuvent être impactées.

Recyclabilité / Recyclage 100 %

EMBALLAGE RECYCLABLE

Une partie des emballages plastiques de ce secteur sont d'ores et déjà recyclables, c'est le cas des barquettes PET non operculées et des sachets PE

> Le développement de la filière PP souple pourrait permettre aux autres emballages plastiques de ce secteur d'être intégralement recyclables à horizon 2023

> Des initiatives ont été lancées pour recycler les barquettes PET operculées, avec un travail sur la densité du matériau de l'opercule mais aussi de l'adhésif

EMBALLAGE RECYCLÉ OPÉRATIONNELLEMENT

Taux de recyclage : barquette PP ou PEHD 18% / sachet PP 0% - PE 9%

> Augmenter le taux de collecte
> Eco-concevoir les emballages : adopter les recommandations du COTREP

Potentiel de réemploi* 5 – 10 %

Potentiel limité

Le réemploi peut cependant être envisagé pour la consommation hors foyer

> Développement de la vente assistée
> Développement de concepts type « bar à salade »

☐ Vrac via la vente assistée et en libre service

Réincorporation de matière recyclée 0 – 10 %

> Potentiel limité

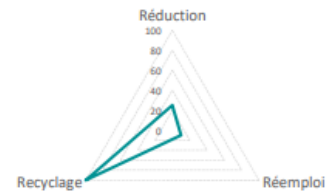
L'intégration de matière recyclée est seulement possible dans les barquettes PET

BESOINS

> Accessibilité de la ressource : gisement, prix et maintien de la qualité (proportion de qualité non alimentaire dans les gisements)

> Sécurisation de l'approvisionnement par rapport à d'autres secteurs
> Développement du recyclage chimique pour accès à la matière recyclée (rPE) apte au contact alimentaire (horizon 2026)

Synthèse de vos potentiels 3R



Perspective 2040

> Solutions en fibres cellulosiques
> Développement de la vente assistée

* Le potentiel indiqué concerne les emballages en plastique à usage unique ménagers ET industriels et commerciaux

Cependant dans le cadre de cette feuille route, Interfel souhaite rappeler quelques éléments complémentaires.

A. Type d'emballages dans la filière des fruits & légumes frais

Tout d'abord, bien que le diagnostic présenté dans cette feuille de route s'attelle à dépeindre le sujet des emballages dans la filière des Fruits & Légumes Frais, il convient de rappeler que ces produits sont, dans leur grande majorité, vendus en vrac (près des 2/3 - Voir par ailleurs « C. Eléments de cadrage ») donc sans emballage à destination des consommateurs.

Il convient de distinguer, par ailleurs, les emballages de groupage de type colis / caisse / plateau, des emballages constituant des unités de ventes pour le consommateur, ainsi que les étiquettes apposées directement sur les Fruits & Légumes.

i. Emballages de groupage de type colis / caisse / plateau

Bien que souvent destinés à assurer la présentation pour la vente en vrac au consommateur, ces emballages jouent également le rôle d'EIC (Emballages Industriels et Commerciaux) afin d'assurer le transport des produits depuis l'expédition jusqu'au commerce.

On parle pour ces emballages de **caisse, de colis ou de plateau, synonymes employés dans le vocabulaire professionnel selon les cas. Ces emballages constituent des supports d'étiquetage pour l'identification et la traçabilité des produits**, essentiels pour mener à bien la logistique et la protection des Fruits & Légumes Frais, et ce en quantité facilement transportable (de 1 à 20 kg) pour les opérateurs du circuit commercial.

Il existe différents matériaux disponibles dans le commerce : bois, carton ou plastique. Pour ce type d'emballage, les matières employées sont fonction de l'espèce végétale et de la marque commerciale.

Il est à noter que la **Filière des Fruits & Légumes Frais utilisent couramment, depuis de nombreuses années, des caisses plastiques réutilisables**, avec un système de boucle logistique fermée, du producteur au point de vente.









ii. Emballages constituant une unité de vente consommateur

Une Unité de Vente Consommateur (UVC) représente une certaine quantité de fruits ou de légumes adaptée aux besoins du consommateur.

Parmi toutes les présentations en UVC, il faut distinguer :

- Les préemballages¹ de Fruits & Légumes, tels que la barquette filmée de 4 pommes, le sachet d'endives ;
- Les autres formats de présentation, telles que les barquettes ouvertes de fruits rouges, le petit plateau de pêche vendu à l'unité, la botte de poireau ou de radis...

Exemples de différents types d'UVC des fruits et légumes frais non transformés

Les préemballages	Les autres modes de présentation en UVC
 <p>Barquette fermée (couvercle, film, opercule...)</p>  <p>Filet</p>  <p>Sachet (flowpack, à soufflet...)</p>	 <p>Barquette ouverte</p>  <p>Colis vendu à l'unité / pitufo</p>  <p>Film recouvrant un unique produit</p>  <p>Attache pour bottes</p>  <p>Manchon</p>

A noter que les types d'emballages choisis sont généralement fonction :

- De la nature du produit emballé ;
- Du bénéfice recherché ;
- De l'usage prévu.

Les fonctions attribuées à ces emballages (voir également partie dédiée spécifiquement à ce sujet) sont liées à l'allongement de la durée de vie du produit, au respect des règles d'hygiène (1^{ère} gamme et demie) du fait du risque sanitaire, mais aussi à des enjeux de praticité, indispensable pour accompagner la consommation des Fruits & Légumes Frais, enjeu de santé publique, auprès des plus jeunes, et de segmentation de l'offre.

¹ La notion de préemballage est définie réglementairement, sans préjuger de fonctions différentes d'une UVC dite « emballée », mais impliquant des obligations d'étiquetage spécifiques. Cette définition apportée par le Règlement (UE) n° 1169/2011 du 25 octobre 2011, dit « Règlement INCO » est la suivante : « Unité de vente destinée à être présentée en l'état au consommateur final et aux collectivités, constituée par une denrée alimentaire et l'emballage dans lequel elle a été conditionnée avant sa présentation à la vente, que cet emballage la recouvre entièrement ou seulement partiellement, mais en tout cas de telle façon que le contenu ne puisse être modifié sans que l'emballage subisse une ouverture ou une modification. »

iii. Étiquettes apposées sur l'épiderme des fruits et légumes

Ces étiquettes (ou stickers) collés directement sur l'épiderme des Fruits et Légumes sont parfois des alternatives aux emballages utilisés pour le marquage et l'identification des produits. Ces étiquettes sont constituées de deux parties : une partie informative au recto (message, logo ou démarche qualité...) et un verso comportant la partie adhésive, apte au contact alimentaire. Le recto peut être composé de matériaux plastiques ou papiers, imprimés ou non avec plusieurs couleurs d'encre.

iv. Autres emballages dans la filière

En complément des emballages ci-dessus, il existe également des éléments d'emballage, essentiellement pour assurer le maintien et la protection des produits tout au long du circuit logistique.

Ainsi :

- pour les UVC : accessoires de protection tel le feuillet absorbant ou film à bulles en fond de barquette de fruits rouges,... support d'information tel que les étiquettes adhésives aux barquettes, ou non adhésives sur les filets, les ananas...
- pour les colis, caisses, plateaux : accessoires de calage disposés dans le fond pour maintenir les Fruits & Légumes (ex. paille plastique ou fibre de bois, alvéole plastifiée ou en cellulose, la housse et les films papier à l'intérieur des colis d'endives en vrac ...).

Enfin un certain nombre d'EIC permettent d'assurer la prestation logistique tels que les supports pour la constitution et le maintien de palettes : supports de palettes en bois ou plastiques, cornières de palettes en plastique ou carton, films étirables en plastique, rubans...

Il est également utilisé un certain nombre d'emballages entre la production et l'expédition tels que les palox (bois ou plastique) ou des caisses de transport.

Concernant les supports des palettes ou les palox, il est à noter que la pratique du réemploi en circuit fermé est d'ores et déjà répandue dans la filière, de même que pour les caisses de transport en plastique assurant à la fois une fonction logistique, et de présentation des produits en vrac au consommateur (*voir par ailleurs « i. Emballages de groupage de type colis / caisse / plateau »*).

B. Fonctions des emballages et étiquettes des Fruits et Légumes Frais

Les emballages de Fruits & Légumes Frais ont à la fois pour rôle d'assurer le maintien de la qualité des produits tout au long de la chaîne logistique, voire jusqu'au domicile du consommateur, mais également un rôle essentiel pour l'information entre opérateurs du circuit commercial et à destination des consommateurs.

1. Fonctions de protection

Les emballages vont principalement assurer une fonction de protection pour les Fruits & Légumes Frais conditionnés, et ce sur divers aspects :

- Protection contre les chocs et manipulations : cas des barquettes en plastique ou carton de petits fruits rouges, de fraises, barquettes en plastique avec coussinet de Fruits & Légumes mûrs à point...
- Protection contre les contaminations microbiennes : ex. des sachets ou barquettes plastiques fermés et semi-perméables pour les Fruits & Légumes crus prêts à l'emploi (= atmosphère protectrice)...
- Protection contre l'environnement lumineux : pour les produits sujets au verdissement, rosissement. ex. sachets semi-perméables d'endives, asperges blanches ... qui génèrent une atmosphère protectrice grâce à la respiration naturelle du produit à l'intérieur et un échange limité avec l'extérieur (grâce à des microperforations), limitant le métabolisme des produits et par conséquent leurs changements de couleurs de type verdissement, rosissement...

- Protection contre la déshydratation : ex. barquettes macro-perforées de fraises, mâche, mesclun, sachets de carottes macro ou microperforés, sachets d'asperges pour limiter la fibrosité...
- Protection contre l'éthylène exogène : ex. films rétractables sur brocoli, concombre, qui permettent de protéger contre l'éthylène extérieur, en limitant ainsi le fleurissement et le jaunissement...

Ces principaux risques de détérioration et les fonctionnalités attendues par l'emballage sont rappelés ici :

Facteur extérieur	Type de détérioration	Fonctionnalité de l'emballage limitant la détérioration
Chocs et manipulations	Meurtrissure, rupture de l'épiderme (voie de contamination microbienne)	Fonction de calage du produit, effet amortisseur
Contaminations microbiennes	Développement de pourriture, moisissure...	Barrière physique entre contaminant et produit
Environnement lumineux	Changement de coloration du produit : verdissement, rosissement	Barrière semi-perméable permettant de générer une atmosphère modifiée protectrice
Environnement sec	Déshydratation par perte d'eau, flétrissement	Barrière physique faiblement perméable à l'eau, qui limite les échanges d'eau
Ethylène exogène	Jaunissement, fleurissement, amertume, fibrosité, ponctuations rousses	Barrière physique entre éthylène extérieur et produit
Composition gazeuse de l'air ambiant (O₂, CO₂, N₂)	Evolution rapide de senescence, jaunissement	Barrière semi-perméable permettant de générer une atmosphère modifiée protectrice, qui ralentit le métabolisme des F&L

2. Fonctions de segmentation

En dehors de ces fonctions de protection du produit, plusieurs autres fonctions sont recherchées pour les emballages dans les Fruits & Légumes, notamment à des fins de segmentation.

Il permet par exemple de segmenter les offres par niveau de gamme : l'emballage permet de segmenter les offres entrée de gamme, par exemple. Il permet également d'identifier et communiquer sur les offres valorisées. Sur ces offres valorisées, l'emballage permet notamment une communication envers les consommateurs sur les éléments en lien avec des démarches mises en place. On entend par démarches, le respect de cahiers des charges qu'ils soient publics (Label Rouge, IGP/AOP, Bio, HVE) et dont certains imposent de communiquer sur le produit vers le consommateur, ou bien privés (zéro résidus de pesticides, ...).

3. Fonctions de praticité

La consommation des Fruits & Légumes Frais est un enjeu de santé publique, nombre de nos concitoyens n'atteignent pas les recommandations du PNNS. Ce constat est d'autant plus alarmant au niveau des « plus jeunes » qui consomment peu de Fruits & Légumes, souvent par manque de connaissance sur les produits et leur préparation.

Cette praticité peut s'exprimer au travers de différents axes :

- Les Fruits & Légumes mûrs à points, prêts à consommer ou à cuire : pour ces produits plus fragiles, l'emballage est non seulement essentiel au maintien de la qualité du produit (contre les chocs, manipulations, contaminations microbiennes...), mais il sert également de support d'informations sur l'usage, la date limite de consommation le cas échéant... ex. avocats et mangues mûrs à point, morceaux de noix de coco prêts à consommer, ananas prédécoupé vendu à la pièce... ;
- Vente en lot pour un gain de temps lors de l'achat : le lot permet d'acheter la juste quantité pour le consommateur ;
- Vente pour un « usage » : ex. barquettes de légumes pour pot-au-feu, ratatouille, plateau apéritif de mélanges de légumes prêts à consommer, mélange prêt à cuire... ;
- Vente dans un emballage « cuisson » pour un gain de temps à la préparation : ex. sachets ou barquettes plastiques micro-ondables contenant des légumes prêts à cuire (=cuisson à l'étouffée ou vapeur).

4. Fonctions d'information

L'emballage permet enfin d'assurer la traçabilité des produits, et par la même devient un moyen de fournir de l'information entre les opérateurs de la filière, mais également jusqu'au consommateur/utilisateur final. Vont être retrouvés ainsi sur ces emballages (colis, carton, UVC, stickers...) des éléments de traçabilité (ex. nature, numéro de lot...). Les mentions de l'étiquetage dépendent de la nature du produit (Fruits & Légumes bruts, « sommairement préparés » ou prêts à l'emploi) et de son mode de commercialisation (libre-service, vente immédiate...).

C. Éléments de cadrage

Pour cette partie, les éléments de cadrage se sont concentrés sur le potentiel de réduction des emballages plastiques à destination du consommateur final.

1. Données générales de cadrage

Nous tenons tout d'abord à rappeler que la fabrication d'emballages représente 46,3 % de la demande de plastique. C'est le premier secteur utilisateur devant le BTP (20 %) et l'automobile (10 %) ².

Selon Elipso (association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques et souples en France), 2 millions de tonnes de matières plastiques sont utilisées pour l'emballage, avec la répartition suivante : agro-alimentaire (68 %), santé, hygiène beauté (15 %), produits d'entretien (10 %), industrie, distribution (7 %). ³

2. Estimation de la part de l'emballage dans la filière Fruits & Légumes Frais

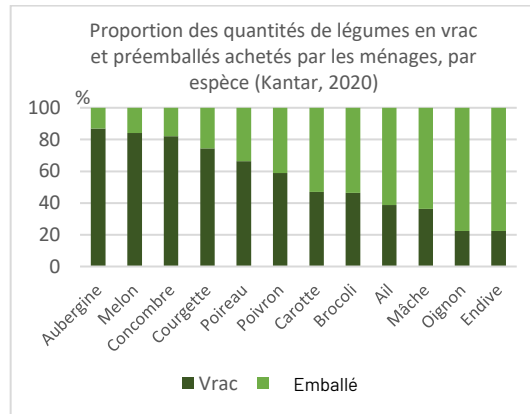
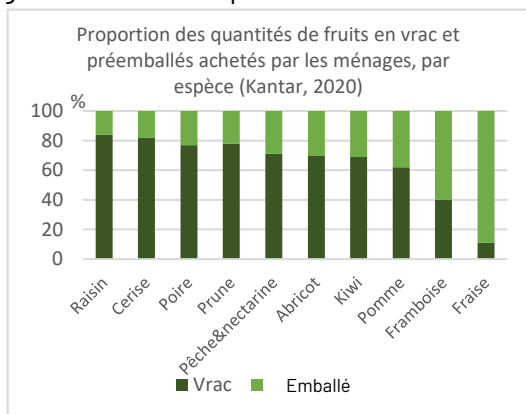
En préambule, il est important de rappeler que, en moyenne en 2020 et toutes espèces confondues, 63% des achats des ménages concernent des Fruits & Légumes présentés en vrac, et 37% en présentation emballée, soit un peu plus du 1/3 des achats.

Il est également important de constater que les volumes de produits emballés stagnent depuis 2007, alors que le vrac a tendance à diminuer : les modes de consommation, attentes de praticité, de segmentation explique en partie cet accroissement du poids des produits emballés dans la filière.

² Source Panorama de la plasturgie 2019

³ Source Minikit Elipso - données 2013.

Enfin, il est à noter que la proportion des quantités de Fruits & Légumes achetés en vrac ou en emballé varie également d'une espèce à une autre.



Sur la base des volumes commercialisés par la filière et du poids estimé via les panelistes de la part des produits vendus emballés dans notre filière, le CTIFL a estimé le nombre d'emballages UVC (Unités de Vente Consommateur) :

Pour les fruits : 1 142 millions d'unités

Pour les légumes : 1 724 millions d'unités

(y compris la 4e gamme, hors pomme de terre)

Soit au total : 2 866 millions d'unités

La part des volumes de Fruits & Légumes vendus emballés est passée de 27 % à 31 % entre le début des années 2000 et 2021 se traduisant, compte tenu de l'évolution globale du marché des Fruits & Légumes, par une augmentation des UVC emballées de 22 % depuis le début des années 2000.

3. Évaluation du poids de l'emballage plastique dans les f&l

Dans ses travaux, le CTIFL a estimé, concernant le plastique, que les emballages mis en marché par la filière des Fruits & Légumes Frais s'élèvent à :

- pour les filets : 950 millions d'unités
- pour les sachets : 950 millions d'unités
- pour les barquettes : 660 millions d'unités

Compte tenu du poids moyen de chaque emballage cela correspond à **une consommation de plastiques de l'ordre de 19 400 tonnes par an.**

En comparatif aux données de cadrage général, la filière des Fruits & Légumes Frais représenterait 1 % de la totalité du plastique d'emballage et **1,4 % de celui utilisé par la filière agro-alimentaire en France.**

De plus il est estimé **que 70 à 80 % du plastique utilisé**, notamment pour les barquettes, est du PET (polyéthylène téréphtalate), **totaleme nt recyclable.**

4. Périmètre concerné et identification des solutions

A. Emballages concernés par la substitution des plastiques

1. Le filet



Filets en polyéthylène tricotés



Filet en polyéthylène extrudé



Filet en Modal

2. Le sachet



Sachet à soufflet en BOPP



Sachet en PE lié



Sachet flowpack en PLA

3. Le film étirable ou rétractable



Brocoli sous film étirable PVC



Concombre sous film thermorétracté PO

4. La barquette



Barquettes en PET ou rPET



Barquette en PP



Barquette en PSE



Barquette en PLA

5. Les systèmes d'attache



Ruban adhésif



Elastique en caoutchouc naturel



Manchon en PP

6. Les étiquettes apposées sur l'épiderme ou sticker



Sticker



Bandeau adhésif

B. Recherches d'alternatives aux emballages plastiques

Tout d'abord, il est important d'avoir en tête que le passage à des emballages alternatifs au plastique peut s'accompagner de difficultés de différents ordres :

- Identifications des alternatives ;
- Mise en œuvre des alternatives sur le terrain (solutions identifiées peu matures et/ou non spécifiques aux Fruits & Légumes nécessitant des investissements et du temps de développement en entreprise ;
- Surcoût des solutions alternatives dans un contexte de perception de cherté des Fruits & Légumes Frais (surcoût des emballages, mais également de la main d'œuvre, des machines⁴).

Afin d'accompagner les professionnels vers la sortie des emballages plastiques, Interfel mène, avec le soutien de l'Ademe, depuis 2021 le projet « Interfel Pour Un Futur Emballant ».

L'objectif de ce projet, est de mener un travail d'investigation afin d'identifier, de caractériser, et de porter à connaissance de l'ensemble des opérateurs de la filière, les alternatives, matures ou non, aux emballages existants, dans un souci d'efficacité et de réactivité pour répondre à la loi d'une part et aux attentes sociétales d'autre part.

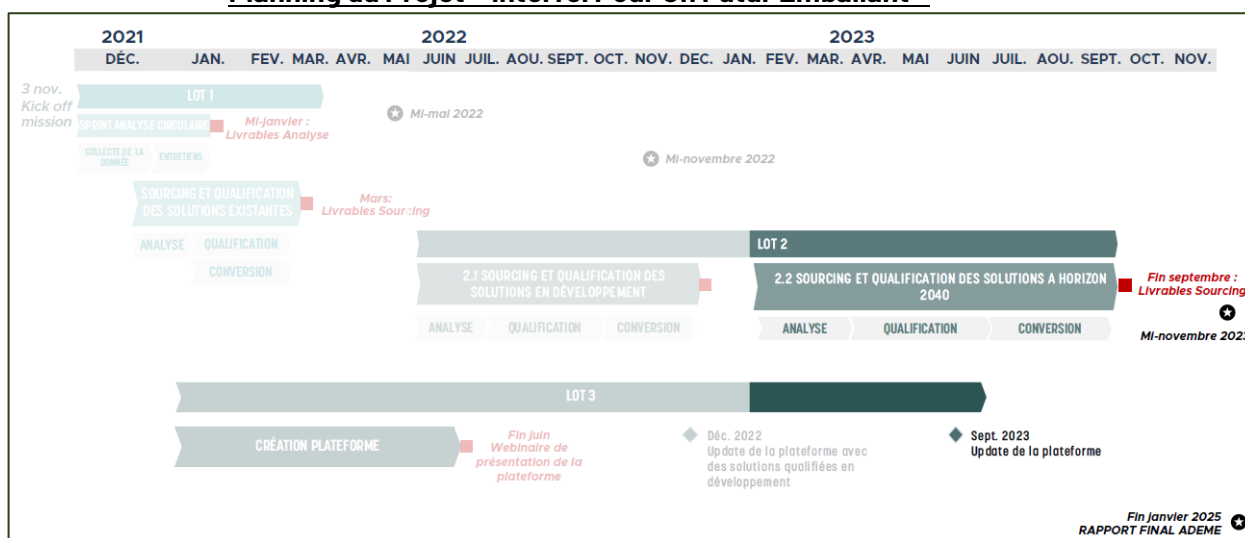
Du fait de la diversité des produits et des emballages concernés, des échéances diverses, le projet s'appuie sur une méthodologie en 4 phases :

- Mise en place d'une matrice, afin de définir des groupes d'emballages en fonction :
 - du type d'emballage ;
 - des produits concernés caractérisés par leur interaction avec l'emballage (fragilité, perte en eau, échanges gazeux, fonctions marketing/logistique ...);
 - des parcours « logistiques » : type d'entreposage, durée du transport ;
 - des échéances fixées par le cadre réglementaire.

⁴ Source : CTIFL 2021 - Impact économique de la suppression des emballages plastiques pour les F&L

- Pour chacun des « groupes » d’emballages, repérage des alternatives déjà mise en œuvre sur le marché ou à venir et des acteurs, privés ou collectifs (syndicats professionnels notamment), à même de les proposer. L’identification de ces alternatives s’effectue sur la base des définitions réglementaires ayant cours en lien notamment avec les articles 77 et 80 de la loi AGECE. Elle s’appuie, par exemple, sur les lignes directrices de la Directive « Single Use Plastic », publiée par la Commission le 31 mai 2021 et sa définition de ce qui est plastique ou non.
- Qualification de chacune des alternatives selon des items de réponse technique, éléments de coûts (emballage, cadence...), disponibilité de la ressource, structuration de l’offre (fournisseurs) de l’alternative, compatibilité avec l’objectif 2040 de la loi AGECE, empreinte environnementale et existence de filières de recyclage. Chaque alternative bénéficie ainsi d’une carte d’identité permettant de l’identifier et de la caractériser rapidement.
- Mise à disposition des opérateurs de la filière des résultats sur les alternatives pertinentes et identification des acteurs à même de les proposer.

Planning du Projet « Interfel Pour Un Futur Emballant »



En parallèle, la filière via les travaux de son centre technique (CTIFL), continue d’investiguer des solutions techniques pour sortir des plastiques :

- Projet « INoPack » (2021 – 2023) réalisé avec le soutien financier de FranceAgriMer : Identification de Nouvelles Solutions d’emballage sans plastique pour les fruits et légumes. État des lieux et évaluation de différentes solutions d’emballages innovants pour la fraise, l’endive et la fraiche découpe. Organisme porteur : CTIFL, partenaires : Centre Technique du Papier, APEF Association des Producteurs d’Endives de France. –

-Projet « EcoFreshChain » (2021 – 2024) réalisé avec le soutien financier de l’Agence Nationale de la Recherche : Eco-conception d’emballages de fruits et légumes et chaîne du froid après-récolte. Organisme porteur : INRAE, partenaires : Université de Montpellier, Centre Technique du Papier, AgroParisTech, Centrale SupElec, CTIFL.

5. Passage à l'action

Dans le cadre des échanges menés au sein de l'interprofession, la question du passage à l'action (modalités et calendrier) reste encore à arbitrer dans les mois à venir.

Dans le prolongement des différents webinaires ayant permis de restituer les premières étapes du projet, la présentation finale du projet « Interfel Pour Un Futur Emballant » devra ainsi permettre :

- d'identifier les solutions ;
- d'évoquer l'appropriation de ces solutions par les acteurs, individuellement ou en collectif ;
- d'anticiper les moyens nécessaires pour accompagner le passage à l'action.

En parallèle, différents travaux sont en cours de réflexion dans la filière, notamment dans le cadre du plan de souveraineté Fruits & Légumes, pour lequel il est mis en place une réflexion sur l'optimisation de la logistique dans la filière. L'enjeu identifié pour cette feuille de route et de faire coïncider les travaux sur cette optimisation logistique avec les problématiques de la stratégie 3R notamment sur le réemploi/recyclage des EIC.

Enfin, Interfel va continuer d'accompagner l'ensemble des professionnels de la filière, notamment via son Comité RSE, dans la mise en place des différentes mesures liées à la stratégie 3R, notamment via des fiches « explicatives » et pédagogiques des obligations réglementaires auxquelles ils sont soumis.

Ainsi, par exemple, dans l'objectif d'optimiser les taux de recyclage des emballages dans notre filière, Interfel accompagne les acteurs dans la mise en place de la REP « Emballages Spécifiques Restauration ».

6. Calendrier

En matière de suppression des emballages plastiques à usage unique, la filière des Fruits & Légumes Frais se distingue des autres secteurs alimentaires par le fait qu'elle dispose de dispositions législatives et réglementaires spécifiques et plus contraignantes, s'agissant tant de l'article 77 de la loi AGECE (suppression des emballages plastiques pour les fruits et légumes < 1,5kg ne présentant pas de risque de détérioration lors de leur vente en vrac) que de son article 80 (fin de l'apposition d'étiquettes directement sur les fruits et légumes à l'exception des étiquettes compostables en compostage domestique et constituées pour tout ou partie de matières biosourcées).

Ces dispositions applicables dès à présent et avec un délai d'écoulement des stocks d'emballages jusqu'au 31/12/2023 en ce qui concerne l'article 77 constituent déjà en soi une échéance particulièrement complexe à mettre en œuvre pour les opérateurs de la filière.

Par ailleurs, INTERFEL porte la demande d'une harmonisation des exigences applicables dans le cadre des discussions au niveau européen autour du projet de règlement "emballages et déchets d'emballages" (PPWR). Les engagements de notre secteur clairement affichés de sortir progressivement des emballages plastiques à usage unique sont donc dictés avant tout par les calendriers législatifs nationaux et européens.

Il est essentiel que ces cadres réglementaires français et européens convergent afin d'assurer une sécurité juridique, opérationnelle et financière pour les opérateurs économiques engagés de fait dans cette transition.

En outre, les travaux cités ci-dessus visent bien à expérimenter des solutions de substitution pour l'ensemble de la gamme des Fruits & Légumes Frais, au-delà du cadre réglementaire applicable à court terme.

Enfin, la vitesse à laquelle la transition vers des solutions sans plastique s'opérera, devra nécessairement tenir compte de la maturité des filières de recyclage des matériaux alternatifs identifiés.

7. Suivi

Pour finir, INTERFEL s'est doté il y a quelques années d'un groupe de travail "Logistique & Emballage" qui a vocation à assurer la concertation et à piloter les travaux au niveau de l'ensemble de la filière autour des enjeux d'emballages. Ce GT travaille en étroite collaboration avec le comité RSE de notre interprofession qui met en œuvre une stratégie de responsabilité sociétale de filière couvrant les 3 piliers du développement durable, incluant notamment la recherche de solution d'emballage avec un moindre impact sur l'environnement .

Ces instances constituent déjà de *facto* les lieux de suivi et de centralisation de l'information au niveau de notre filière.

